

WEBINAIRE

**Troubles musculo-squelettiques :
comment les réduire durablement ?**

Mardi 12 mars 2019



Amandine PAYEN

Consultante QVT
Ergonome



Aymeric LAFOND

Consultant QVT
Ergonome



Diane GUIGUI

Experte
Risques professionnels



Propos introductionnels



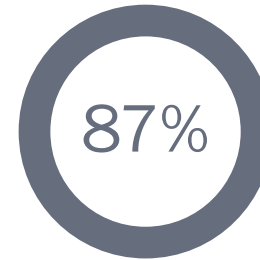
Qu'est ce qu'un
TMS ?



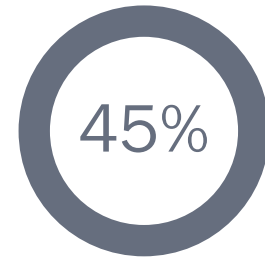
Les troubles musculosquelettiques (TMS) des membres supérieurs et inférieurs sont des troubles de l'appareil locomoteur pour lesquels l'activité professionnelle peut jouer un rôle dans la genèse, le maintien ou l'aggravation.

Les TMS sont le résultat de la combinaison de multiples causes liées

- au poste de travail et à son environnement
- à l'organisation du travail
- au climat social dans l'entreprise



Des maladies professionnelles reconnues



Dans 45% des cas, entraînent des IPP

Selon l'INRS, si tous les secteurs d'activité sont concernés, les secteurs suivants concentrent la majorité des TMS:

- l'agroalimentaire
- la métallurgie
- la construction automobile
- le BTP

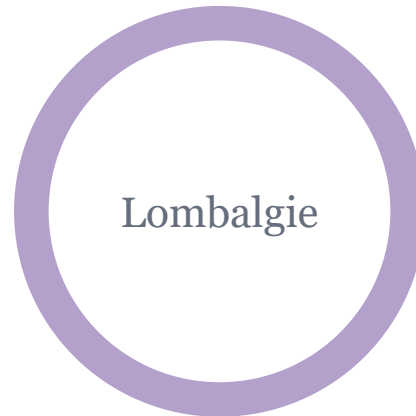


Les TMS du dos peuvent être

- des lombalgies
- des cervicalgies
- des hernies discales
- de l'arthrose précoce, etc.



Elles sont en augmentation au point que le sujet deviendra une priorité du prochain plan TMS Pro (2019-2022) de l'assurance maladie.



- 1 milliard d'€
- 20% des AT
- 7% des MP





Les TMS affectent principalement les muscles, les tendons et les nerfs, c'est-à-dire les tissus mous. Ils s'expriment par de la douleur mais aussi par de la raideur, de la maladresse ou une perte de force et s'expriment autant au travail qu'au repos.

Les TMS sont une source de désorganisation majeure, peuvent entraîner une baisse de performance pour l'entreprise (diminution de la productivité, de la qualité...) et avoir un impact majeur en matière d'absentéisme et de turnover.

Le coût financier est lourd : il représente 1 milliard d'euros pour la branche assurance maladie – donc pour les entreprises qui la financent intégralement. A cela s'ajoute un second milliard pour les lombalgies, qui touchent plus spécifiquement les vertèbres du bas du dos.

¹ Cf : INRS : <http://www.inrs.fr/risques/tms-troubles-musculosquelettiques/statistiques.html>



Sondage n°1



Sondage 1 : à combien estimez vous le coût moyen d'un TMS (soins + indemnisation) ?

- < à 8 000 €
- De 8 000 € à 16 000 €
- > à 16 000 €







TMS Pro



Sondage n°2



- Oui
- Oui, mais non concerné(e)
- Non



- Une démarche lancée en 2014 par l'assurance maladie risques professionnels (pour 4 ans)
- Avec pour objectif d'aider les entreprises à lutter contre l'apparition des Troubles Musculo Squelettiques



Cette démarche se compose de 4 étapes et d'une offre de services et d'outils (questionnaire, grille d'identification des postes, etc.) pour aider les entreprises

En quoi suis
je concerné ?

L'entreprise réalise un premier diagnostic à partir d'indicateurs internes (absentéisme, type d'activité, etc.) et reconnaît ou non l'intérêt de s'inscrire dans cette démarche

Par quoi
commencer ?

L'entreprise poursuit son diagnostic, priorise les postes sur lesquels mener des actions et identifie les ressources internes (référénts)

Comment
agir ?

Il s'agit pour l'entreprise d'approfondir le diagnostic des postes à risques et de mener une étude des facteurs intervenants dans l'apparition des TMS. Cette étape nécessite des compétences pointues en ergonomie pour réaliser des études de postes et les actions de prévention à mettre en place

Organisation

Cette dernière étape consiste à évaluer l'efficacité des actions de prévention mises en place à travers le suivi des indicateurs de santé au travail ou par l'enrichissement de nouveaux





8000

Entreprises ciblées



7000

Entreprises
concrètement engagées
et près de la moitié
d'entre elles avaient
concrétisé un plan
d'actions fin 2017

La Démarche TMS Pro est accessible, notamment pour les entreprises qui étaient les plus novices en matière prévention des TMS

Mais les outils et service du site ne sont pas suffisant et ne remplacent pas l'accompagnement en présentiel qui reste essentiel.



- la CNAM, pilote de ce programme national, finalise actuellement, avec le réseau prévention la construction de cette nouvelle version.
- La mise en œuvre de TMS Pro V2 devrait démarrer sur le dernier trimestre 2019. La communication sur ce nouveau programme sera réalisée par la CNAM avant l'été 2019.
- Ce nouveau programme concernera :
 - 8 000 entreprises qui ne seront pas forcément les mêmes que celles de la première phase,
 - avec au moins 500 établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)
- TMS Pro V2 aura une approche sectorielle et, notamment, pour les métiers de l'aide et du soin à la personne, en proposant des formations et des guides adaptés à cette profession.
- Un focus sera également proposé sur la prévention des lombalgies, qui représentent 30% des arrêts de travail de plus de 6 mois en maladie.





Deux ergonomes
vous parlent



Sondage n°3



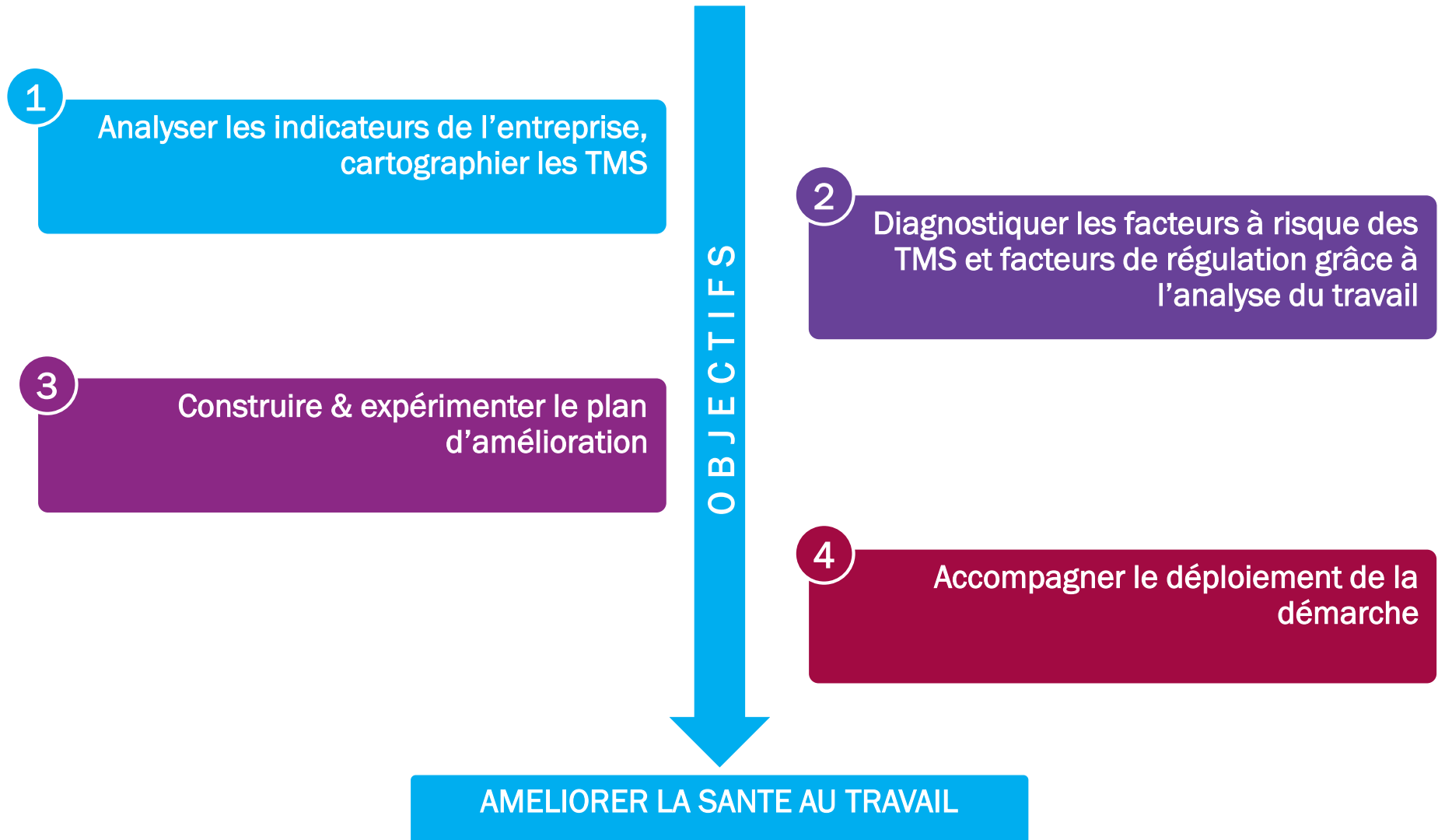
Est ce que les TMS sont un indicateur de Santé pour vous ?

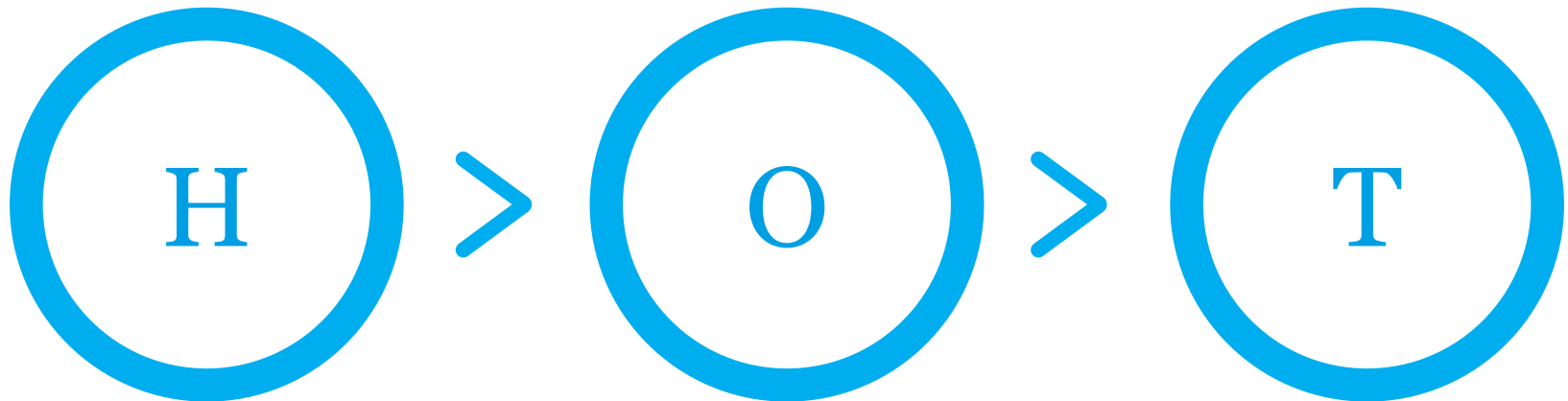
20

Oui

Non







Humain : Agir sur les habitudes, les réflexes, l'information et la sensibilisation, etc. (formation, éveil musculaire, soins, etc.)

Organisationnel : Déterminer les facteurs qui dans l'organisation peuvent favoriser les TMS (cartographie des TMS), proposer des modifications

Technique : proposer des adaptations ou des innovations techniques pour faciliter l'activité (diminution des gestes et postures contraignants, réduire ou éviter le port de charge, aide à la manutention, etc.)

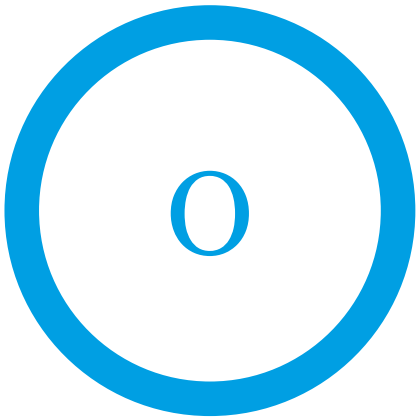


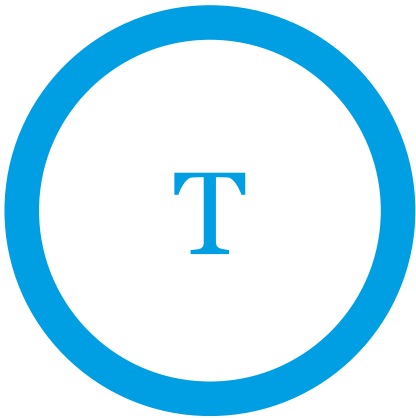


H

- Implication de tous les acteurs de l'entreprise constitue une clé du succès
- Mobilisation de tous les décideurs dans la définition du plan d'action
- Faire des manager et de tous les collaborateurs d'une entreprise les ambassadeurs de la prévention du le terrain

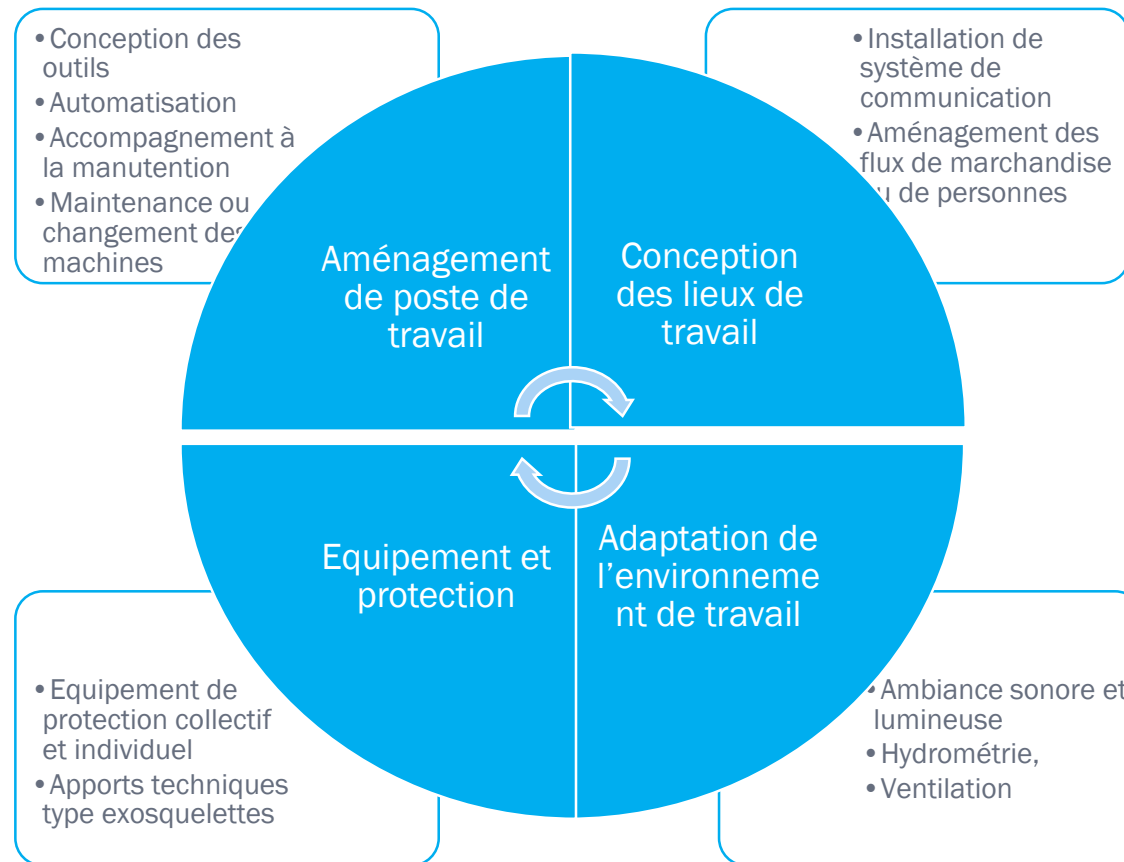






Proposer des adaptations ou des innovations techniques

- pour faciliter l'activité de travail (diminution des gestes et postures contraignants, réduire ou éviter le port de charge, aide à la manutention, etc.)
- adapter le travail à l'homme



T

- des recherches technico-scientifiques développent actuellement des exosquelettes biomécaniques ou motorisés pour des besoins militaires, mais aussi médicaux ou industriels.
- Les exosquelettes d'assistance à l'effort sont des structures mécaniques qui doublent celle du squelette humain et lui confèrent des capacités physiques qu'il n'a pas ou plus.
- Exemple du Japon



Nous proposons un accompagnement de nos clients et des entreprises dans une démarche innovante, participative et globale :

Innovante car nous mobilisons de nouveaux outils d'analyse du travail, plus précis sur les gestes, les postures, les angles articulaires, etc. et qui nous rendent plus efficace

Participative car nous embarquons tous les acteurs de la prévention dans notre démarche : les décideurs dans l'organisation du travail, les managers et les salariés et nous proposons la transmission de nos savoirs à travers des formations-actions

Globale car nos propositions d'amélioration concernent autant les postes de travail (techniques) que l'organisation de l'entreprise ou la montée en compétences des acteurs (Humain) et s'adaptent à la maturité de l'entreprise sur ces questions de prévention es TMS



Les TMS restent un sujet d'actualité

Un pilotage précis devient nécessaire

Une démarche HOT permet de les réduire durablement



Merci de votre attention
Pour toute question
hrperformance@ayming.com

